

[Traduction]

le 18 décembre 1997

Monsieur James Prentice  
Madame Carole T. Corcoran  
Monsieur Aurélien Gill  
Commissaires, Commission des revendications des Indiens  
C.P. 1750, Succursale B  
Ottawa (Ontario)  
K1P 1A2

Madame, Messieurs,

Le Canada est parvenu à une décision en ce qui concerne l'enquête et le rapport de la Commission des revendications des Indiens (CRI) sur la cession consentie en 1909 par la Première Nation de Moosomin.

Vous n'ignorez pas que le Canada examine la question de la revendication de Moosomin depuis le mois d'août 1996. Je suis heureuse que le Canada ait pu bénéficier du processus d'enquête de la CRI et s'appuyer sur l'analyse détaillée et les recommandations qui sont exposées dans le rapport publié par la Commission le 2 mai 1997 pour en arriver à une décision.

À la suite de notre examen, le Canada a adopté la recommandation de la CRI et accepte de négocier la revendication de la Première Nation de Moosomin en vertu de la Politique des revendications particulières.

Je tiens à vous remercier de l'excellent travail réalisé par la Commission au cours de son enquête, ainsi que des recommandations judicieuses et du rapport détaillé qu'elle a produits, au sujet de la cession consentie en 1909 par la Première Nation de Moosomin. Le Canada a ainsi pu réviser sa position et accepter de négocier cette revendication dans le cadre de la Politique des revendications particulières.

Veillez agréer, Madame, Messieurs, l'expression de mes sentiments distingués.

Jane Stewart, C.P., députée

c.c. : Chef Thomas Mooswa